Le cambrioleur de la villa des "Vanneaux", à Etaples devant les Assises

Les jurés du Pas-de-Calais l'ont condamné à 5 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour

Les jurés du Pas-de-Calais ont eu à juger hier un cambrioleur, François Laigle, 36 ans, qui, en moins d'un mois, renouvela ses exploits audacieux à Marles, à Boulogne-sur-Mer, à Saint-Léonard, à Trepied et enfin à Etaples.

Les exploits de Laigle

En fin décembre 1928, Laigle, qui est originaire de Marles-les-Mines, revenant à voir ses parents qui habitent Lozinghem, passa quelques heures à Marles. Il se procura une lampe électrique de poche et se rendit à la gare. Après avoir escaladé la toiture d'un hall, il ouvrit une tabatière, pénétra à l'intérieur, pilla deux colis et s'empara des marchandises. Il emporta en outre des billets, timbres et 44 francs en espèces. Montant du vol : 600 francs.

Le lendemain, à Boulogne-sur-Mer, Laigle prit logement chez Mme Bigand, rue Jolinville. Le malfaiteur, profitant de l'absence de sa propriétaire, ouvrit l'appartement et le visita. Il emporta quelques bijoux qui ont été retrouvés en partie. Ils avaient été vendus à Boulogne.

Laigle visita ensuite la villa des « Clématites » à Saint-Léonard, fouilla les meubles s'empara des bijoux et des couverts en argent. Il liquida le tout.

Tout semblait sourire au malfaiteur. Le 9 janvier, quatrième aventure. Il se dirigea sur Trépied, loua une chambre à la principale locataire Mme Guillet.

Pour la circonstance il changea de nom, s'appela Albert Delabie et le lendemain il fait sa proie d'un appareil photographique qu'il remarqua dans la chambre d'un voisin.

Pincé

Enfin, à Etaples, le 10 janvier, la Villa des « Vanneaux » est en plein emménagement. Cette propriété vient d'être achetée par M. Pigott, secrétaire de la marine.

M. Pigott avait placé dans sa cave des valeurs et son argent liquide.

L'aigle, plana dans les parages. Il vit la maison isolée, sans lumière et il résolut de la visiter. Chose facile d'ailleurs. Il cassa des vitres, alluma les lumières, traversa toutes les pièces ; le trésor tomba dans ses griffes : 120.000 francs au bas mot.

Avec pareille somme, Laigle frêle un taxi et sillonna la région.

Puis il fila sur Paris, traversa la capitale et se fixa à Neuville-sur-Seine, chez une dame Kisser.

Hélas le 27 janvier, Laigle se fit prendre au nid. Il avait essayé de faire négocier des valeurs.

M. Pigott put reprendre ses titres, mais d'argent point ; Laigle avait tout dépensé.

Tels sont les exploits aussi rapides que fructueux de Laigle, auxquels la diligence de la police mit aussi vivement un terme.

L'audience

Laigle est un grand diable, vêtu convenablement d'un vêtement violine, porteur d'un chapeau de taupé tirant sur le marron-clair. A vrai dire, il a tout du gentleman-cambrioleur de haute envergure.

Aux questions de M. le président dont on notera, souvenles fois, son sourire sceptique aux réponses hardies du cambrioleur, Laigle s'emportera à l'occasion.

Me Boulanger, à l'appel des témoins, comme il manque Mlle Kisser, l'aubergiste chez laquelle fut arrêté son client, demandera qu'on remette l'affaire à une prochaine session, car cette demoiselle de 71 ans doit, selon lui, être entendue de vive voix. L'audience sera suspendue une demi-heure et la Cour, qui fut appelée à délibérer sur les conclusions de la défense, revendra avec un jugement déboutant celle-ci et une condamnation à 100 francs d'amende pour le témoin défaillant.

Laigle se défendit énergiquement quand on l'accusa du vol commis à la gare de Marles.

Pour le reste, ce n'est que peccadille, les volés sont rentrés en possession de leurs biens. Mieux ! c'est Laigle qui semble avoir été volé : on le verra tout à l'heure à la déposition d'un témoin de l'accusation.

Si la défense gagne par le nombre et l'offensive, l'accusation, par la voix de M. Dufayet, substitut du procureur de la République, gagna, elle, par la logique et tout un faisceau de preuves suffisantes.

Laigle attaque les témoins

Le défilé des témoins commença par l'audition du gendarmes Spécanler, d'Auchel. Puis vinrent, chacun, narrer ce qu'il savait des exploits du cambrioleur : M. Brevart, chef de service à la gare de Marles ; Mme Lebrun, commerçante au même lieu ; Mme Bigan, hôtelière à Boulogne ; Mme Kearion, bijoutière, qui fit des acquisitions peu aventageuses du butin de Laigle ; — elle y mangea de l'argent, même, — la veuve Cadet, de Saint-Léonard ; Mme Verhuist, de Boulogne ; M. François Verheich, comptable à Paris-Plage ; Mme Lagappe, de la villa « Welcome », de Trépied ; l'inspecteur Félix Madern.

Ici s'ouvre une parenthèse pour enlendre Mme Bouillez, hôtelière à Val-Suzon, où eut lieu une perquisition fructueuse. Selon elle, Laigle n'était pas un voleur. Il recevait des amis, déclara-t-elle d'une voix chantente.

Le président sourlant place une question insinuante : « Et eussi des amies ?... »

Le témoin. — Oh non ! des amis... masculins à qui il offrait à boire. Il lisait aussi des journaux de bourse...

Le président. — C'est chez vous qu'on retrouva les titres volés ?

Le témoin. — Oui, Monsieur le Président...

Laigle, qui va prendre son vol : « Il y avait dedans 12.000 francs en billets, lança-t-il avec un regard méchant

Le témoin, répondant à l'attaque : « Comment, vous osez dire cela ! Dans tous les cas, ce n'est pas moi qui les ai pris ces billets ! », puis se calmant, narquoisement : « Alors, ce sont les gendarmes ? »

M. Dufayet. — C'est la première fois qu'on parle de cette disparition.

Laigle attaque encore : « Je l'ai déjà dit à l'instruction. »

Il va faire croire que c'est lui qui a été volé.

Le témoin défaillant condamné à 100 francs d'amende, la demoiselle Kisser, n'étant pas là, le président, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, fait lire ses différentes déclarations par M. Hecquet, greffier.

Pendant que ce dernier lit les dépositions de cette personne de 71 ans, on peut suivre la mimique amusante de l'avocat qui écarquille de grands yeux et arrondit la bouche pour marquer et son contentement et aussi ses doutes sur les dires de l'absente. Les absents ont toujours tort.

On lira aussi la déclaration du chauffeur de taxi René Boitrel, qui se fit peyer 1.100 fr. un voyage à Amiens et auquel Laigle remit royalement un pourboire de 100 francs. Il pouvait compter sur sa discrétion. Le chauffeur n'a pas fait sa déclaration à la justice, ce ne fut pas spontané. On dut l'aller trouver.

La parole finale est à l'accusé. Laigle attaque Mlle Kisser et toute l'enquête : Mlle Kisser ne sait ni lire ni écrire ; elle parle difficilement le français. Selon lui, elle n'a pas pu dire tout ce que le greffier a peine à lire. On a fabriqué l'interrogatoire de toutes pièces.

La séance est suspendue à 16 h. 30.

Le verdict

Vingt minutes plus tard, M. Dufayet commençait son réquisitoire. Il fut logique et sévère

Me Boulanger eut la tâche de défendre une mauvaise cause.

Après délibérés où les jurés eurent à répondre à quantité de questions, Laigle est condamné à 5 ans de travaux forcés, 10 ans d'interdiction de séjour.

André TROGNON

Le record du monde de distance en circuit fermé

De Marmier et Favreau poursuivent leur tentative

Les aviateurs de Marmier et Favreau ont quitté l'aérodrome du Bourget, mardi matin à 5 h. 20, dans le but de tenter le record du monde de distance en circuit fermé. Malgré les 4.600 litres d'essence emmagasinés dans le réservoir, l'avion a décollé facilement et a pris aussitôt la direction du Nord. La tentative a lieu sur le circuit le Bourget, cap Gris-Nez, le Bourget.

Les aviateurs ont viré au cap Gris-Nez à 6 h. 33, survolé Abbeville au retour à 6 h. 48, et le Bourget à 7 h. 47' 27", terminant leur premier circuit en 2 h. 51.

Les aviateurs, qui se trouvaient en avance de 4 minutes sur leur horaire, ont signalé par message lesté, que tout allait bien à bord.

Ils ont réalisé la moyenne horaire de 179 km. 963. Ils sont passés au-dessus d'Abbeville à 8 h. 38, commençant leur deuxième circuit.

De Marmier et Favereau ont survolé le Bourget à 10 h. 27, ayant terminé leur deuxième circuit. Dans un second message ils signalaient que leur vol se poursuivait normalement.

A 15 h. 43, les aviateurs terminaient leur *quatrième circuit*

LA COUPE MICHELIN

DETROYAT EST PARTI DU BOURGET

L'aviateur Michel Détroyat a pris le départ mardi matin, à 4 h. 30, de l'aérodrome du Bourget, pour disputer la coupe internationale Michelin. L'aviateur a à effectuer un parcours de 2.830 km., passant par Reims, Nancy, Strasbourg, Dijon, Clermont-Ferrand Lyon, Montpellier, Perpignan, Toulouse, Pau, Bordeaux, Angers, Avors et Tours. Dans chacune de ces villes une escale est obligatoire. L'aviateur emporte 540 litres d'essence et n'aura à se ravitailler qu'une seule fois en cours de route.

Michel Détroyat a fait escale à Lyon, de 9 h. 40 à 9 h. 55.

Après s'être fait contrôler à Toulouse, à 12 h. 30, à Pau à 13 h. 30, il est arrivé à Bordeaux à 14 h. 14.

Après s'être ravitaillé il est parti à 15 h. 1 pour Angers.

Le record de distance en avion léger

L'aviatrice Lena Bernstein a quitté l'aérodrome du Bourget mardi matin, à 7 h. 30, pilotant un appareil léger muni d'un moteur de 40 CV. L'aviatrice doit atteindre Marseille, virer au-dessus de l'aérodrome d'Istres et revenir au Bourget. Ce vol, d'une durée de 12 heures, est demandé à l'aviatrice par le service de la navigation aérienne, en vue d'une tentative prochaine qu'elle compte faire contre le record du monde de distance.

L'aviatrice Lena Bernstein a viré au-dessus de l'aérodrome d'Istres à 15 h., retournant vers le Bourget.

Un pilote a fait une chute et s'est tué à Chantilly

Un avion monoplace de chasse du 34e régiment d'aviation, piloté par le sergent Serge Lefebvre, du groupe Pinsart, est tombé en vrille, hier matin, à 10 h. 30, à la suite d'une panne de moteur à Lys-Chantilly. Le pilote, immédiatement dégagé par les témoins de l'accident, est décédé en arrivant à l'hopital de Chantilly. Le sergent Lefebvre, qui était âgé de 23 ans, était originaire de Paris.

Un camion militaire capota : deux morts, vingt blessés

Un camion militaire transportant des soldats du 15e tirailleurs algériens a capoté à la pente de Zamagh (Maroc) à la suite d'une rupture de chaine. On compte deux morts et une vingtaine de blessés parmi lesquels le lieutenant Dumoulin et un sergeat qui ont été transportés à l'hôpital : deux blessés dont le chauffeur du camion seraient grièvement éteints.

Sunlight Savon

(VOIR ANNONCE EN 7e PAGE)

La conciliation et l'arbitrage dans les conflits du Travail

La Chambre a repris hier la discussion du projet de loi établi à ce sujet

L'ordre du jour de la Chambre, mardi après-midi, appelle la suite de la discussion du projet de loi portant modification du Code du travail (règlement de la conciliation et de l'arbitrage en matière de différend collectif du travail dans l'industrie, le commerce et l'agriculture). M. DUVAL ARNOULD a le premier la parole.

Le député de la Seine, bien que partisan résolu, dit-il, des syndicats professionnels, demande que leurs représentants soient écartés de la première rencontre entre les représentants des patrons et des ouvriers en grève, il veut bien que les ouvriers délégués dans ces conseils paritaires de conciliation soient des mandataires de leurs syndicats professionnels, mais non étrangers à l'usine.

M. LOUCHEUR. — Et les délégués mandatés par les patrons ? C'est le cas de Roubaix.

M. DUVAL-ARNOULD. — Précisément, il ne faut pas que ces délégués soient mandatés de leur côté, s'ils ne sont pas directeurs ou administrateurs de l'usine.

En terminant, l'orateur déclare qu'il espère que « la grève, comme la guerre, finira par disparaître ».

M. PIQUEMAL critique ensuite les dispositions du projet de loi sur la conciliation et l'arbitrage dans les conflits du travail. Il cite des exemples de grève qui se sont déroulées dans le Nord, « notamment, dit-il, à Halluin, où les patrons sont partis des localités sans même se préoccuper des suites du conflit ».

Et l'orateur conclut : « Si nous rejetons le projet sur la conciliation c'est parce que nous y voyons le chemin de l'arbitrage obligatoire qui porterait atteinte au droit de grève ».

Puis, M. LAFAYE dit que le parti socialiste accepte le projet en discussion.

« La grève est une arme dangereuse » dit M. Lafaye

« Le parti communiste, ajoute M. LAFAYE, voit dans la diminution du nombre des grèves une atteinte à son agitation factice. Le Parti Socialiste considère, au contraire, que la grève est une arme dangereuse, une arme désespérée pour la classe ouvrière. (Appl. à l'extrême gauche et sur divers bancs).

L'orateur s'étonne qu'on craigne l'intervention syndicale, alors, dit-il, que c'est dans les corporations où le syndicalisme est le plus développé que lon compte le nombre le plus infime de grèves. « Le syndicalisme, déclare-t-il, est le serum contre la grève ». (Appl.).

En terminant, M. LAFAYE demande le vote de la loi sur les conflits collectifs du travail.

A son tour, M. CHABRUN analyse ce qu'impliquent la conciliation et l'arbitrage dans les conflits du travail.

Le rapporteur dit ensuite ce qui se produira au cas où la conciliation et l'arbitrage n'auront pas abouti : l'opinion publique sera informée des causes d'échec des négociations et il est rare qu'une grève puisse réussir contre une opinion publique défavorabel.

M. LOUCHEUR précise alors qu'il ne sera publié, au cas où la conversation n'a pas abouti, qu'un procès-verbal de non conciliation. « Il ne faut pas que ce procès-verbal puisse metire en infériorité devant l'opinion publique l'une des parties, en la rendant responsable de l'échec, car il ne s'agirait plus la d'une conversation obligatoire, mais d'une conciliation obligatoire ».

Enfin, M. CHABRUN justifie les principales dispositions du projet et la suite du débat est renvoyée à jeudi.

Le service de 12 mois

Après une suspension de séance, M. Joseph Brom pose une question au Minitre de la Guerre sur l'application actuelle des dispositions de la loi sur le recrutement concernant le service de 12 mois.

M. Brom rappelle que la Chambre a voté une proposition en faveur des jeunes gens de familles nombreuses. « **Le Gouvernement, dit-il, doit appliquer cette disposition afin de ne pas laisser croire aux lenteurs parlementaires** ».

Puis l'orateur demande que **les soldats qui appartiennent aux familles de cinq enfants soient libérés après 12 mois au lieu de dix-huit mois même si parmi ses frères et sœurs il y a des enfants adoptés.**

M. Painlevé répond en ces termes :

Les enfants adoptifs seront considérés comles autres. Toutefois, il ne peut pas être question des enfants recueillis.. On ne comptera pas les enfants morts dans l'année précédant l'incorporation, mais les enfants morts pour la France seront comptés comme vivants (Applaudissements).

M. Brom. — J'ai entière satisfaction.

Les accidents dans l'aviation française

M. Hymans interpelle le Gouvernement sur l'accident d'aviation survenu à Toulouse et sur la fréquence des accidents dans l'aviation française.

Il réclame notamment la suppression dee acrobatiee et demande qu'on organise des fêtes où on donnera au public le goût de l'aviation

M. Laurent Eynac approuve ces déclarations.

« L'aviation militaire, dit-il, ne doit pas donner de spectacles acrobatiques. La démonstration pour le public sera plus éclatante avec des avions de transport confortables qui pourront multiplier les baptêmes de l'air, c'est la meilleure manière de donner au public le goût de l'aviation tandie que les acrobaties, le public les admire, mais il s'effraye (Applaudissements) ».

Le Ministre de l'Air donne ensuite des indications précises sur l'organisation du central de sécurité de la navigation aérienne.

« La sécurité, conclut-il, est déjà augmentée de 10 %. Elle le sera davantage » (Applaudissements).

La séance est ensuite levée.

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise — LILLE —

La grève des trieurs de laines de Roubaix-Tourcoing

On ne signale pas un grand changement dans la grève des tisseurs de laines brutes. Peut-être y a-t-il quelques rentrées, mais elles ne sauraient modifier la position des deux parties en cause.

L'arrêt des triages peut-il impressionner la production textile, à l'origine de laquelle les triages se trouvent ? C'est possible.

Mais il y a un autre élément de discussion qui intervient, celui de l'application d'un nouveau barème fixe, élevant le salaire et supprimant toutes indemnités de cherté de vie.

Déjà, dans certains tissages des mesures ont été prises en ces sens.

De ce fait, au tissage d'ameublement Bavais, 110 ouvriers se sont mis en grève ; chez Prouvost, rue du Nouveau Monde, 100 ouvriers sur 150 ont quitté le travail pour cette raison.

Une réunion a été tenue au Cinéma Florimond, à Roubaix, où un orateur a engagé les prévistes à se former en Comité d'usine.

Une réunion doit avoir lieu avec les patrons, aujourd'hui.

A titre documentaire nous donnons le texte d'une lettre adressée aux industriels par un « Comité des Filatures ».

« Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance le résultat des débats de la réunion du 16 juin, où 17 usines (laine peignée, coton cardé) étaient représentées. Les ouvriers de cette corporation textile (filateurs, ratiocheurs et autres) protestent énergiquement contre l'iniquité injuste qui leur est imposée concernant le rajustement des salaires en rapport avec le coût de la vie.

Ils ont décidé en conséquence, de porter à 1 fr. de l'heure leur réclamation de salaire, estimant que cette augmentation modérée est équitable, afin de mettre en rapport les salaires avec le coût de la vie actuel.

» C'est avec un esprit conciliant que cette réclamation vous est soumise, et nous espérons obtenir une réponse favorable pour le 21 courant. » — « Le Comité des Filatures ».

Une grève de Tisserands

D'un autre côté les Syndicats Libres nous communiquent la note suivante :

« Un différend ayant éclaté avec la Direction au sujet des rajustements de salaires, six ouvriers de la Société d'Ameublement rue de Bavay, à Roubaix, décidèrent de se réunir avant le travail dans un café face à l'usine le lundi 17 juin, à 6 h. 30 du matin, la question de la grève devent être posée.

» Des ouvriers membres des syndicats libres ayant demandé l'intervention de M. Blain leur secrétaire, celui-ci se rendit à la réunion et montra que les grèves spontanées, faites au dehors des organisations syndicsles constituent un véritable danger, surtout dans la période de tension où l'on se trouve actuellement.

» Finalement les ouvriers décidèrent de se rendre aux métiers afin de prendre connaissance des tarifs nouveaux. Une réunion devait avoir lieu le soir à 5 h. 30 pour étudier plus amplement la question.

» Mais la réunion se tint à midi et l'idée d'une décision immédiale prévalut, conformément à la tactique unitaire. M. Decornet, secrétaire-adjoint des Syndicats Libres, envoyé aux renseignements arrive en pleine réunion. Craignant un vole, il convenait que celui-ci ait lieu à bulletins secrets. Il réclama le maintien de la réunion prévue pour 5 h. 30 et la nécessité d'en référer aux organisations syndicales qualifiées. Le vote eut lieu, et la grève fut votée à la majorité et immédiatement appliquée.

» Le lendemain, mardi, au cours d'une réunion prévue à 9 heures, M. Blain fit une courte déclaration pour rappeler ses déclarations antérieures et pour désapprouver les moyens employés pour brusquer la grève en dehors des organisations syndicales qualifiées.

» Les syndicats Libres profitent de cet exemple pour mettre les ouvriers en garde contre les grèves brusquées que les unitaires s'efforcent de déclancher à la faveur des modifications de tarifs qui ont lieu actuellement.

» Que les ouvriers mettent au courant les organisations professionnelles des difficultés qui se présentent. Celles-ci étudieront tous les cas et s'efforceront d'amener des solutions favorables. Les Syndicats Libres se tiennent à la disposition de leurs adhérents et de tous les ouvriers pour recueillir toute la documentation nécessaire.

» Que tous les ouvriers se défient des manœuvres unitaires qui veulent avant tout, susciter en ce moment tous les conflits possibles. Le mot d'ordre doit être pris auprès des Syndicats responsables. »

Dix ouvriers victimes d'une terrible explosion

A Cavella (Grèce), une explosion provoquée par la chaleur a détruit des magasins appartenant à une entreprise de travaux publics et contenant des matières explosives.

Dix ouvriers ont été blessés dont deux grièvement.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 19 juin 1929

Soleil : Lever à 3 h. 48 ; coucher à 19 h. 55.
Lune : Lever à 17 h. 45 ; Coucher à 1 h. 53.
Aujourd'hui : St-Gervais. Demain : St-Sylvère.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 18 juin 1929 à 18 heures :

Baromètre : 766 m/m 7 ; 0 m/m 7 de baisse depuis le matin à 9 heures.

Thermomètre : Fronde 24°1 ; Minima 12°0 atteint à 5 h. le matin ; Maxima 25°5 atteint à 16 heures.

Etat hygrométrique : 70 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : 0 ; Direction du vent E.-S.-E. ; Force : faible ; Direction des nuages : E. ; Etat du ciel : nuageux.

Temps probable pour mercredi : assez beau, nuageux.

DEUIL. — Nous apprenons la mort à l'âge de 59 ans, de M. François de Manheulle, Juge de Paix, du Canton de Lens-Est.

Engagé volontaire pour la durée de la Guerre, le défunt contracta pendant les hostilités la maladie qui l'a emporté. Le corps sera transporté à Pont-à-Mousson, pour être inhumé dans le caveau de famille

OFFICE NATIONAL. — Beau temps, ciel brumeux, le matin devenant peu nuageux ; vent variable 2 à 4 m. Le minimum sera en hausse de 2° sur la nuit précédente.

NOS ARTISTES. — M. Gaston Goubet, ancien élève de la classe de hautbois du conservatoire de Lille, vient d'obtenir un brillant, 1er prix de hautbois, ainsi qu'une médaille de solfège au Conservatoire de Paris.

Au Sénat

Vote du projet créant un directeur des P. T. T. délégué du directeur régional dans les départements

Mardi après-midi, le Sénat discuta la proposition tendant à la création d'un directeur des P. T. T., délégué du directeur régional dans les départements et les lignes de bureaux ambulants où n'existe ni de directeur régional ni de directeur délégué.

M. SERRE, premier rapporteur, expliqua que les directeurs délégués auront tous les pouvoirs des anciens directeurs départementaux d'avant 1926, sous certaines réserves.

L'autre rapporteur, M. FAIJON (Pas-de-Calais), donna aussi un avis favorable. La dépense permanente sera de 4 millions 700.000 francs, avec une dépense de première année de 2 millions.

Après une interventiun de M. TISSIER et de M. GERMAIN-MARTIN, qui exposa notamment son programme, par exemple, pour donner aux agriculteurs abonnés au téléphone les avantages du système universel, c'est-à-dire la possibilité de communiquer partout, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, la proposition est votée.

La prophylaxie de la tuberculose des bovidés

On discuta le projet sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et le contrôle de la salubrité des viandes.

Le rapporteur, M. BEAUMONT, montra que la tuberculose des animaux n'a fait que se propager. Il y a aujourd'hui 30.000 étables infectées ou du moins déclarées. Il feut chercher des méthodes pour protéger notre cheptel.

Après avoir développé la seconde partie du projet qui concerne le contrôle de la salubrité des viandes, M. BEAUMONT conclut en disant que pour financer les dépenses de l'application de la prophylaxie contre la tuberculose, on a porte de 1 à 3 centimes la taxe proposée par le Gouvernement sur le kilogramme de viande vendu.

M. HENNESSY dit que la loi nouvelle sera une loi de salubrité. Il s'agit, en effet, de faciliter la disperition de la tuberculose. Après diverses autres observations, on passe aux articles, dont les trois premiers sont adoptés. Puis la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

LE SULTAN DU MAROC EST ARRIVE EN FRANCE

Le sultan du Maroc, S. M. Sidi Mohammed Ben Youssef est arrivé à 8 h. 30 à Marseille à bord du paquebot « Nicolas-Pasquet ».

Le sultan est descendu avec sa suite, dans un hôtel de la Canebière. Demain, il partira en automobile pour Hyères, où il déjeunera. puis se rendra à Nice, où il restera trois jours. Ce sera ensuite le départ pour Lyon, et la randonnée dans toute la France, deux mois durent.

A propos d'une rixe entre soldats français et civils allemands à Mayence

On a annoncé de source allemande qu'une rixe s'était produite à Meyence entre des soldats français et des civils allemands, que plusieurs personnes avaient été blessées et que quatre soldats avaient été arrêtés.

On déclare dans les milieux autorisés que cette information est en tous points exagérée. Une querelle s'est bien produite entre des civils et des militaires mais elle n'a, en aucune façon, dépassé l'importance des incidents de ce genre.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51) — DÉPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Le Concours de Pêche international

Nous avons relaté, hier lundi, la faveur dont avait joui, malgré la bouderie du temps, le Concours international de Pêche, organisé par la Société « La Tanche d'Or » de Roubaix.

La réunion de 450 concurrents, entre le pont Nicaisse et le Sartel, formait un coup d'œil des plus pittoresques.

Voici les délégations des diverses associations de pêche de Roubaix, après leur réception à la Mairie.

L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN L'ANNEE 1928

Année de la statilisation, écrivions-nous le 15 juin. Elle tend à une production et à un échange se rapprochant très sensiblement des années d'avant-guerre. On ne doit pas s'attendre à des surprises. La valeur de notre devise étant établie, définitivement, et ne courant plus les risques des variations de vertige qu'elle a si longtemps manifestées.

Une des conditions de la prospérité générale se trouverait réalisée par un développement, un accroissement plutôt de la consommation. Les crises de sous-consommation, avant-courrières de chômage et de la cristallisation de la production, sont souvent la preuve que les salaires ne sont pas en harmonie avec le coût de la vie, soit qu'ils soient insuffisants, soit que les denrées atteignent des prix excessifs. Parfois, les deux conditions se réalisent à la fois.

Il est évident qu'un accroissement de la consomation activerait et rendrait la production très prospère. C'est la politique économique américaine, dont les résultats sont éclatants.

NOS COLONIES

Notre vaste empire colonial est loin d'avoir réalisé les espoirs qu'il fait naître. Nos échanges, en 1928, n'ont pas dépassé 15 milliards 652 millions : 6.728 millions d'importations, 8.924 millions d'exportations. Bien qu'ils marquent un sensible progrès sur l'année 1927, nos échanges sont notoirement insuffisants. Nos colonies doivent assurer à la métropole de copieux débouchés et l'approvisionner plus généreusement.

Voici le mouvement par possessions :

	Importations	*Exportations*
Algérie	2796 millions	3918 millions
Indochine	712 —	929 —
Maroc	453 —	1124 —
A. O. F.	779 —	677 —
Tunisie	572 —	776 —
Madagascar	435 —	349 —
Autres colonies	989 —	549 —

Il est vraiment regrettable de constater une lacune dans les statistiques : celle de la part d'affaires réalisées dans ses colonies par la France.

Ces statistiques tendraient à détruire la légende que les colonies françaises sont surtout exploitées par les étrangers, ou, donnant corps à cette légende, obligeraient à des mesures efficaces.

En 1927, l'Indochine exportait, c'est-à-dire vendait pour 2.984 millions, dont 630 millions seulement en France, 4 millions dans les autres colonies et 2.347 millions à l'étranger !

IMPOTS

Dans le travail de documentation si complet édité par la Chambre de Commerce de Roubaix, la question des impôts trouve une place spéciale.

C'est d'abord la progression des sommes dont l'Etat a besoin pour faire face à ses dépenses :

	Dettes	*Autres services*	TOTAL
1913	1.296 millions	3.442 millions	4.738
1925	18.571 —	14.564 —	33.137
1926	20.287 —	17.051 —	37.338
1927	21.726 —	17.815 —	39.541
1928	21.689 —	20.755 —	42.444
1929	22.126 —	23.240 —	45.366

Dans ces chiffres, compte n'est pas tenu du budget de la Caisse Autonome.

Or, remarque la Chambre de Commerce, « on voit, par ces chiffres, que si la monnaie est stabilisée, nos budgets sont loin de l'être. »

Pour effectuer ses recettes l'Etat prélève, sur cent francs d'impôts :

27 francs, impôt sur le revenu ;
17,50 taxe sur le chiffre d'affaires ;
16,50 taxes indirectes ;
12,50 droits d'enregistrement ;
3,75 droits de timbres ;
6,75 droits de douanes ;
13,50 pour labacs, allumettes, P.T.T. ;
2,50 divers.

LES GRANDES INDUSTRIES FRANÇAISES

Mines et Métallurgie. — L'Europe a connu, au point de vue de l'industrie houillère, une crise de surproduction. Elle a atteint 80 millions de tonnes.

En France, la crise n'a pas eu un caractère inquiétant, la consommation y dépassant très sensiblement la production.

En 1890 la France produisait, par tête d'habitant, 680 kil. de houille. Elle en consommait 957. En 1926, ces chiffres sont respectivement 1.280 et 1.710 kilogs.

Au cours de l'année 1928, la production de fonte, de minerais de fer, d'acier, s'est développée.

A LA MAISON BLEUE
32 Place Nouvelle Aventure LILLE
Ses Robes, Ses Manteaux

FEUILLETON DU 19 JUIN 1929. — N° 11

le Réprouvé

GRAND ROMAN D'AMOUR PAR Jean Lethuguenin

— Alors je dois m'attendre à être traqué dans la montagne.

— Si vous passiez en jugement, hasarda Grégoire, vous prouveriez votre innocence.

— Comment feral-je donc pour la prouver ? On croira Pierre qui me hait ; on ne croira pas Alice, qui m'aime, et personne n'admettra que la colère ait été assez forte pour pousser mon père à accuser faussement son fils de l'avoir assassiné. Non, non, je ne me livrerai pas. Si j'ai encore le courage de vivre après une pareille catastrophe, je ne reparaîtrai jamais à Estou, nul ne saura ce que je suis devenu.

Le jeune homme tourna soudain vers Grégoire un visage inquiet.

— J'espère que tu n'as pas dit où je suis ?

— Me considérez-vous comme votre ami, monsieur Jean ? demanda gravement le berger.

— Oui, tu es un ami véritable, le seul peut-être qui me reste à présent.

— Je me couperais la langue plutôt que de vous trahir. Tout vous accuse, et je n'ai que votre parole pour me répondre de votre innocence, mais je suis sûr, moi, que vous n'avez pas commis le crime qu'on vous reproche.

— Merci, Grégoire !

— Donc, monsieur Jean, dites-vous que je vous suis dévoué jusqu'à la mort. Je vous aiderai à vous cacher, je vous nourrirai, je vous défendrai, s'il le faut. Vous avez le temps de réfléchir. Quand vous aurez pris votre décision, je vous aiderai à l'exécuter.

— Merci, répéta Jean.

— Mais il faut me promettre de vivre, reprit le berger avec émotion.

— Bah ! que vaut désormais ma carcasse !

— Vous ne savez pas ce que l'avenir peut vous apporter. Vous n'avez que vingt-cinq ans, vous referez votre existence.

— Ah ! Grégoire, la destinée ne me rendra pas les êtres chéris que j'ai perdus, et la malédiction de mon père pèse sur moi.

— De là-haut, M. de Saint-Riquier n'a plus de colère contre voue et il ne vous maudit plus.

— Et ma pauvre mère ?

— Je lui révélerai que vous êtes vivant et que vous protestez de votre innocence.

— Non, non, Grégoire ! je t'en conjure, garde-moi le secret. Ma mère, elle-même, ne doit pas savoir ce que je suis devenu, car je ne suis pas certain qu'elle m'absolve.

— Et Mlle Alice, ne lui donnerez-vous pas non plus de vos nouvelles ?

— Non, repartit Jean, farouche, mieux vaut pour elle qu'elle me croie mort. Comment pourrait-elle m'aimer et m'épouser maintenant !

Jean n'avait rien mangé depuis le matin. Grégoire dut le supplier pour lui faire prendre quelque nourriture. Il lui installa une couche dans l'orry et le quitta pour redescendre au village.

— Je serai de retour ici demain, à midi, avec mon troupeau, déclara-t-il en partant.

Jean était tellement exténué qu'il dormit cette nuit-là, malgré les remords, la douleur, la crainte.

Il s'était enfermé dans l'orry quand l'ombre, montant de la vallée, avait envahi la prairie. Le lac de Rablet était devenu tout noir, le glacier du Buggarret descendait comme une traînée pâle, les étoiles luisaient, mais le ciel se voilait peu à peu.

Le matin, lorsque Jean sortit de la cabane, un brouillard opaque planait sur les bois et sur la pâture. Il s'éclaircit peu à peu et laissa transparaître la silhouette des montagnes proches.

Le silence n'était troublé que par le murmure léger d'une cascade. Un fsard surgit de la brume, fila comme une flèche et disparut. Il était de la grosseur d'une chèvre, mais plus fin de forme et bien plus agile.

Jean l'avait aperçu.

— Voici mes compagnons, maintenant, songeait-il, les bêtes de la montagne ! Réduit à vivre dans ce désert, je suis pareil à elles : l'humanité me rejette !

Il restait inquiet, il s'attendait toujours à voir paraître les gendarmes lancés à sa recherche. Aussi demeurait-il le plus souvent caché entre les sapins.

Il guettait l'arrivée de Grégoire. Il vit enfin le troupeau s'avancer au bas de la pente, conduit par un superbe bélier. Les chiens galopaient sur les flancs, dans un va-et-vient continuel. Grégoire, son manteau gris sur les épaules, sa houlette au poing, avait une allure majestueuse.

Jean l'attendit, toujours caché.

— Nous devrons nous tenir sur nos gardes, dit le berger quand il eut rejoint son jeune ami, car il est probable que les gendarmes batront la montagne pour essayer de vous retrouver. Au reste, ils ont télégraphié en Espagne pour qu'on vous ferme la frontière.

— Alors, je suis perdu, murmura Jean accablé, car je ne peux pas vivre indéfiniment loin de toute habitation.

— Ne désespérez pas, monsieur Jean, il faut surtout gagner du temps. Avec mon aide, vous pouvez très bien subsister dans la haute montagne jusqu'au début de l'automne ; alors on ne pensera plus à vous, la surveillance sera relâchée et rien ne vous empêchera plus de passer en Espagne.

Une partie de la journée fut employée à parquer les moutons. Jean aidait Grégoire et cette occupation lui faisait oublier un peu son chagrin et ses soucis. Mais par moment la tristesse l'accablait. Il s'asseyait sur une pierre et pleurait.

A Grégoire, qui essayait de le consoler, il répondait :

— Comment veux-tu que je supporte la vie après cela ! A quoi bon essayer de lutter ! J'ai tout perdu, je n'ai plus qu'à disparaître de ce monde.

Et chaque fois le berger, après bien des efforts de persuasion, réussissait à lui rendre courage.

CHAPITRE VII

UNE NOUVELLE CATASTROPHE

Accompagné de deux gendarmes et de deux douaniers, le maréchal des logis Bardon était parti d'Estou pour se mettre à la recherche de Jean de Saint-Riquier.

C'était le surlendemain du drame qui avait coûté la vie au châtelain. Auxiliaires de la justice, les gendarmes ne se montraient pas plus empressés qu'elle.

Bardon entreprenait d'ailleurs sans conviction cette battue dans la montagne. Il estimait qu'un jeune homme agile, comme Jean de Saint-Riquier, entraîné aux ascensions et connaissant toue les passages, pourrait défier aisément les poursuites.

Mais il pensait que Jean serait bientôt forcé par la faim de redescendre dans les vallées de France ou de passer en Espagne ; c'est alors qu'il se ferait prendre. Le maréchal des logis calculait ainsi que le fugitif ne tiendrait pas plus de quinze jours, même s'il trouvait quelque assistance auprès des pâtres qui, depuis une semaine, commençaient à s'installer dans les estives.

L'expédition qu'il entreprenait ce jour-là, avec ses quatre subordonnés, avait surtout pour but de visiter les pâturages de la région pour mettre les bergers au courant de ce qui s'était passé et leur recommander de ne pas se faire les complices de celui qu'il considérait comme un criminel. Les douaniers servaient de guide à la petite troupe, qui devait camper deux nuits dans la montagne.

Bardon choisit d'abord le chemin par lequel certains témoins avaient vu s'éloigner Jean de Saint-Riquier. Il remonta donc le cours du gave avec ces hommes et arriva vers dix heures du matin en haut de la sapinière, derrière laquelle Grégoire s'était établi avec son troupeau.

Sachant qu'il y avait des estives au delà de la crête couronnée de sapins roux, Bardon décida d'y passer avec son escouade. Quand il